

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*
Nom chimique	
Type de produit	Mélange
Code produit	PUREPLOCUC-BAG
UFI :	YP72-8C2N-M7AE-HG3U

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<u>Utilisations identifiées pertinentes</u>	<ul style="list-style-type: none">- Détergent pour le lavage de la vaisselle à la main- Ultra concentré- Uniquement à usage professionnel- Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur http://detergents.ecocert.com
<u>Usages déconseillés</u>	<ul style="list-style-type: none">- Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).- Produit ultra-concentré, ne pas utiliser pur.- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

O BIOSEED
Parc d'activités du Plateau de Signes
94 Allée d'Helsinki
83870 SIGNES France
Téléphone : 0494241414 Fax 0498000590
Site web <https://obioseed.com/>
sécurité contact : 0494241414 contact@obioseed.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts (CAS No.: 147170-44-3) | Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts (CAS No.: 73296-89-6)

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

EUH208	Contient citral (5392-40-5) (R)-p-mentha-1,8-diene (5989-27-5) . Peut produire une réaction allergique
--------	--

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques, agents de surface amphotères
- parfums
- CITRAL
- D-LIMONENE
- GERANIOL
- CITRONELLOL
- LINALOOL

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

matière vPvB.

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

Autres dangers n'entraînant pas la classification

- Aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts	n°CAS : 73296-89-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 277-362-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489464-26-XXXX	10 - 20	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Eye Irrit. 2 - H319 : 10<=%<20 Eye Dam. 1 - H318 : 20<=%<=100
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N, N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts	n°CAS : 147170-44-3 Numéro d'identification UE : N°CE : Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489410-39	10 - 20	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318	Eye Dam. 1 - H318 : 10<=%<100 Eye Irrit. 2 - H319 : 4<=%<=10
ETHANOL INCI : ETHYL ALCOHOL	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	5 - 10	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Eye Irrit. 2 - H319 : 50<=%<=100
citral INCI : CITRAL	n°CAS : 5392-40-5 Numéro d'identification UE : 605-019-00-3 N°CE : 226-394-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119462829-23-XXXX	0,1 - 1	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
(R)-p-mentha-1,8-diene INCI : D-LIMONENE	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 227-813-5	0,1 - 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: / 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

- 1 - Rincer l'oeil à grande eau tiède ou au serum physiologique pendant au moins 15 minutes.

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

- 2- Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.
- 3 - Consignes de rinçage: enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, continuer de rincer. Faire couler l'eau toujours du nez vers l'oreille. Eviter les éclaboussures vers l'autre oeil. Maintenir l'oeil bien ouvert à l'aide des doigts. Bouger l'oeil dans toutes les directions lors du rinçage.
- 4 - Une fois le rinçage effectué, couvrez l'oeil avec un compresse en attendant les secours.

En cas d'ingestion

- 1 - Ne JAMAIS faire VOMIR ou faire BOIRE la victime
- 2 - Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit.
- 3 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- 4 - En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons.
- 5- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
- 6- En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier si besoin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Consulter son médecin traitant et lui montrer cette fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- 1 - Feux de classe B:
- 2 - Extincteur à poudre (sèche polyvalente ABC et poudre BC)
- 3 - Extincteur au CO2
- 4 - Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- 5 - Mousse
- 6 - Sable
- 7 - Couverture anti-feu

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

Moyens d'extinction inappropriés

- 1 - Les extincteurs à eau pulvérisée sans additifs, sauf pour les feux inflammables qui possèdent un point éclairé supérieur à 100°C
- 2 - Jet d'eau pulvérisée
- 3 - L'eau n'est pas à utiliser sur les liquides moins denses que l'eau

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé

Produits de décomposition dangereux

- Ne pas respirer les fumées. Les produits de combustion peuvent contenir du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO₂), oxyde d'azote (NO), dioxyde d'azote (NO₂)

5.3 - Conseils aux pompiers

- * Principales mesures de lutte contre l'incendie:

- 1- L'intervention doit se faire avec le port de bottes, les gants, une protection des yeux et du visage, un appareil respiratoire autonome et une combinaison adaptés aux substances chimiques
- 2- Supprimer le combustible.
- 3- Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau ou d'un écran thermique.
- 4- Isoler la zone impactée.
- 5- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- 6- Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts et les cours d'eau, à traiter comme un déchet dangereux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- *Procédure en cas de déversement
- 1- Alerter / évacuer les personnes dans le périmètre immédiat.
- 2- Couper la source du déversement et les sources d'ignition et de chaleurs
- 3- Fermer les portes ou barrer la zone avec rubalise.
- 4- Revêtir les équipements de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).
- 5 - Eviter de respirer les vapeurs et s'équiper d'un masque à filtre approprié
- 6- Confiner et couvrir le déversement avec des granulats absorbant adéquats (voir 6.3).
- 7- Aérer vers l'extérieur.
- 8- Récouter les granulats absorbants et les éliminer en tant que déchets dangereux (voir rubrique 13). Nettoyer abondamment la région souillée avec de l'eau.
- 9- Si le déversement n'est pas maîtrisé, appeler les secours sur site et préparer les fiches de Données de sécurité (FDS) à remettre au groupe d'intervention Attendre l'arrivée des secours pour les renseigner. En cas de signes de gravité évacuer les habitations. Annoncer l'accident à la DREAL..

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

Pour les secouristes

- Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- 1 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- 2 - Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos
- 3 - Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets
- 4 - Les déchets issus du nettoyage du déversement sont à traiter comme des déchets dangereux.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- * Mise en place d'une enceinte de protection : utiliser les boudins, feuilles absorbantes et coussins pour les déversements mineurs et les barrages, rouleaux absorbants pour les déversements majeurs.
- * Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- * Couverture des égouts : utiliser des tapis obturateurs, sauf si le bâtiment est sur rétention et que les égouts sont reliés à des cuves de rétention.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- *Se reporter à la rubrique 13 pour la gestion des absorbants contaminés
- *Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours
- *Se reporter à la rubrique 5 pour les mesures de lutte contre l'incendie
- *Se reporter à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- * Lire l'étiquette ou la notice avant toute utilisation et respecter les instructions d'emploi spécifique à chaque usages.
- * Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- * Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

- *Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- *Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- * Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- *Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- *Stocker éloigné de toute source de chaleur et de matières incompatibles (voir rubrique 10).
- *Température de stockage: 5-40°C
- *Durée de stockage maximale: 24 mois

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Consulter la fiche technique et l'étiquette pour plus de détails sur la mise en oeuvre du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

ETHANOL (64-17-5)

VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3

DNEL / PNEC

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts (147170-44-3)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	7,5 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	44 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	7,5 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	12,5 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,0135 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,00135 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	1 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,1 mg/kg		
PNEC sol	0,8 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	3000 mg/l		

citral (5392-40-5)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	0,6 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	9 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	2,7 mg/m3	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	1,7 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	1 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	0,14 mg/kg bw/day	Travailleurs	Local
DNEL long terme dermique	0,14 mg/kg bw/day	Consommateurs	Local
PNEC eaux, eau douce	0,00678 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,000678 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0,0678 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	0,125 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,0125 mg/kg		
PNEC sol	0,0209 mg/kg		

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

PNEC station d'épuration (STP)	1,6 mg/l		
(R)-p-mentha-1,8-diene (5989-27-5)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	4,8 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	66,7 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	16,6 mg/m3	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	9,5 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	4,8 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,014 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,0014 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	3,85 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,385 mg/kg		
PNEC sol	0,763 mg/kg		
PNEC Intoxication secondaire	133 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	1,8 mg/l		
Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts (73296-89-6)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	24 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	85 mg/m3	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	285 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	2440 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	4060 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,096 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,0096 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0,036 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	3,37 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,337 mg/kg		
PNEC sol	0,616 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	1084 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- 1 - Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
- 2 - Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment
- 3 - Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
- 4 - Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Vérifier l'état avant utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- La manipulation du concentré pur nécessite le port des EPI suivants:
 - Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés
 - Gants de protection
 - Il est conseillé d'utiliser des gants de protection contre le risque chimique (Norme NF EN 374-1 : 2016)



LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

- Vêtement de protection



- Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'utilisation le port d'EPI n'est pas nécessaire lors d'une utilisation en dilution dans l'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Gel limpide
Couleur	Légèrement jaune	Odeur	Citron Verveine
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		9 < V < 10 pHmètre Mettler Toledo Five Easy, 20°C	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		25 °C < V < 60 °C Table 4: Flash point of mixtures ethanol-water - "FLASH POINT DETERMINATION OF BINARY MIXTURES OF ALCOHOLS, KETONES AND WATER." P.J. Martínez, E. Rus and J.M. Compañía Departamento de Ingeniería Química. Facultad de Ciencias. Universidad de Málaga. 29071 Málaga (SPAIN)	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		1,02 < V < 1,04 @ 20°C	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		100 mPa.s < V < 300 mPa.s @ 20°C Viscosimètre Fungilab-Alpha série Mobile L1 / Vitess 20	

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	10,64 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
- Attention aux réactions entre les acides et les bases

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote

10.4 - Conditions à éviter

- Ne pas mélanger avec d'autres produits
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5 - Matières incompatibles

- Agent oxydant
- Bases

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
- Se référer à la rubrique 5.2 pour les produits de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

Toxicité : Substances

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts (147170-44-3)	
LD50 oral (rat)	> 5000 mg/kg OCDE 401
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg OCDE 402
citral (5392-40-5)	
LD50 oral (rat)	4960 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	2250 mg/kg
(R)-p-mentha-1,8-diene (5989-27-5)	
LD50 oral (rat)	2000 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	5000 mg/kg
Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts (73296-89-6)	
LD50 oral (rat)	> 5000 mg/kg OCDE 401 (Souris)
LD50 dermal (rabbit)	> 5000 mg/kg Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou un composition similaire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée
- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.
- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

Cancerogénité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

- Non classé

Danger par aspiration

- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

- La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
- Effets interactifs: Pas de données sur les effets interactifs des différentes substances présentes dans le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts (147170-44-3)	
EC50 48 hr crustacea	1 mg/l < V < 10 mg/l Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)
LC50 96 hr fish	1 mg/l < V < 10 mg/l Pimephales promelas (Screening (sur le modèle de OECD 203))
ErC50 algae	1 mg/l < V < 10 mg/l Desmodesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)
NOEC chronic fish	0,1 mg/l < V < 1 mg/l Oncorhynchus mykiss (Essai n°210 de l'OCDE)
NOEC chronic crustacea	0,1 mg/l < V < 1 mg/l Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE)
citral (5392-40-5)	
EC50 48 hr crustacea	6,8 mg/l
LC50 96 hr fish	6,78 mg/l
ErC50 algae	103,84 mg/l 72 h algues d'eau douce
NOEC chronic fish	4,6 mg/l
(R)-p-mentha-1,8-diene (5989-27-5)	
EC50 48 hr crustacea	0,307 mg/l < V < 0,51 mg/l
LC50 96 hr fish	0,46 mg/l < V < 0,72 mg/l
ErC50 algae	0,32 mg/l

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

NOEC chronic algae	0,174 mg/l
Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts (73296-89-6)	
EC50 48 hr crustacea	10 mg/l < V < 100 mg/l (Daphnia magna) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.
LC50 96 hr fish	10 mg/l < V < 100 mg/l Leuciscus idus (Screening sur le modèle de OCDE 203)
ErC50 algae	10 mg/l < V < 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.
NOEC chronic fish	1 mg/l < V < 10 mg/l (Pimephales promelas) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.
NOEC chronic crustacea	1 mg/l < V < 10 mg/l (Daphnia magna) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006
- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'elles ne répondent pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement (UE) 2017/2100

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- 1- Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
- 2- La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
- 3- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- 4- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- 5- Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
- Code déchet pour le produit: 16 03 05*
- Code déchet pour l'emballage: 15 01 10* (Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

Evacuation des eaux

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Précautions particulières à prendre

- * Respecter la méthode de traitement en tenant compte de la "Hiérarchie des déchets" : (DIRECTIVE cadre sur les déchets)
- 1. Prévention (réduire la consommation, prolongation de la durée de vie, réduire les effets nocifs du déchet ou la teneur en substances nocives)
- 2. Préparation en vue du réemploi (contrôle, nettoyage ou réparation en vue de la valorisation des déchets pour une réutilisation sans prétraitement)
- 3. Recyclage (retraitement des déchets en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins)

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

- 4. Autre valorisation, notamment valorisation énergétique (faire en sorte que les déchets remplacent des matières qui auraient été utilisées, ou des combustibles pour la valorisation énergétique)
- 5. Élimination (toute opération qui n'est pas de la valorisation)

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN1170
Numéro ONU (RID) : UN1170
Numéro ONU (IMDG) : UN1170

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
Nom d'expédition des Nations unies (RID) : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3
ADR Code de classification: : F1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

<u>Groupe d'emballage</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (RID)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (IMDG)</u>	:	III

14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Non
<u>Polluant marin</u>	:	Non

Informations complémentaires - D'après la disposition spéciale 144 la formule de notre LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE ECOCERT* contenant moins de 24% v/v d'éthanol, celle-ci n'est pas soumise aux prescription de l'ADR, du RID et de l'IMDG.

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	144+601
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T2
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	30

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	144 223
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P001 LP01
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	IBC03
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T2
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1
<u>Codes EmS</u>	:	F-E, S-D
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie A
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	10,64 %

- * Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- * Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
- * Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
- * Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
- * Règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organique persistants. (POPs): Aucun des composants n'est soumis.
- * Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE restrictions (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3): Aucun des composants n'est soumis.
- * Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Aucun des composants n'est soumis.
- ** Règlements UE n° 273/2004 et UE : 111/2005 sur les précurseurs de drogues: Aucun des composants n'est soumis.

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

Contient :

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques, agents de surface amphotères
- parfums
- CITRAL
- D-LIMONENE
- GERANIOL
- CITRONELLOL
- LINALOOL

Site web <https://obioseed.com/>

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - *Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2,01	20/06/2023		Correction code produit
2	20/04/2023		Rubrique 2.2 et 15.1- Règlement (CE) n°648/2004 sur les détergents. Rubrique 9.1- Propriétés physiques et chimiques. Rubriques 14 - Informations relatives au transport.
1	10/01/2023		

bibliographie ECHA

Sources de données: Fournisseur

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

LIQUIDE VAISSELLE ULTRA CONCENTRE - ECOCERT*

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Indications de stage professionnel - Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Conforme à l'Annexe II du règlement REACH modifié par le RÈGLEMENT (UE) N°878/2020 du 18 juin 2020

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

*** **